

## Qu'est-ce que le dispositif FATMEE ?

Le dispositif du FATMEE (Fonds d'Aide aux Travaux de Maîtrise de l'Eau et de l'Energie) a été créé afin de lutter efficacement contre la précarité énergétique et favoriser le maintien dans leur logement des personnes en difficulté sociale et/ou économique.

### L'INTERVENTION DU FATMEE

L'intervention du FATMEE couvre les activités suivantes :

1. Diagnostic énergétique approfondi du logement et de la situation du ménage
2. Financement de certaines actions d'économie d'énergie et d'eau :

- achat de matériels économes : lampes basse consommation, économiseurs d'eau, programmateurs, joints de calfeutrage...
- petites réparations : carreaux cassés, fuites d'eau...
- participation à des travaux plus importants en lien avec les objectifs du programme : isolation des parois opaques ou vitrées, réfection de toiture, rénovation ou création d'un système de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire...
- Travaux de mise en sécurité électrique et gaz, sous condition d'amélioration thermique du logement.

L'attribution des aides est décidée par un comité technique réunissant les différents partenaires du programme.

3. Aide pour l'élaboration du plan de financement avec la prise en compte des différentes aides financières disponibles, comme l'éco-ptz, le crédit d'impôt, les aides de l'ANAH...

### TAUX DE SUBVENTIONS

Pour les propriétaires occupants : les subventions sont accordées au cas par cas par le comité technique.

Pour les propriétaires bailleurs : subvention de 30% du montant des travaux éligibles, plafonnée à 1000 €.

### COORDONNEES UTILES

**FATMEE - Association GEFOSAT**  
11 ter avenue Lepic 34 070 Montpellier

Tel : 04 67 13 80 90  
[www.gefosat.org](http://www.gefosat.org)

Votre conseiller : Amande BERATO

Tel : 04 67 13 86 56  
[amande.berato@gefosat.org](mailto:amande.berato@gefosat.org)





# Programme FATMEE

Fonds d'Aide aux Travaux de Maîtrise de l'Eau et de l'Energie

Dossier n°

Date de la visite : 28/01/2011

Conseiller : Amande BERATO

## Rapport de Visite

### Identité

Occupant : ##  
Personnes au foyer : 4  
Statut d'occupation : Locataire  
Localisation : ##  
##  
##

### Logement

Type : Appartement  
Date de construction : Entre 1988 et 2000  
Surface (m<sup>2</sup>) : 60

### Energies

Chauffage : Gaz naturel  
Eau chaude : Gaz naturel  
Cuisson : Butane  
Contrat électricité : 3kW  
Contrat gaz : B1

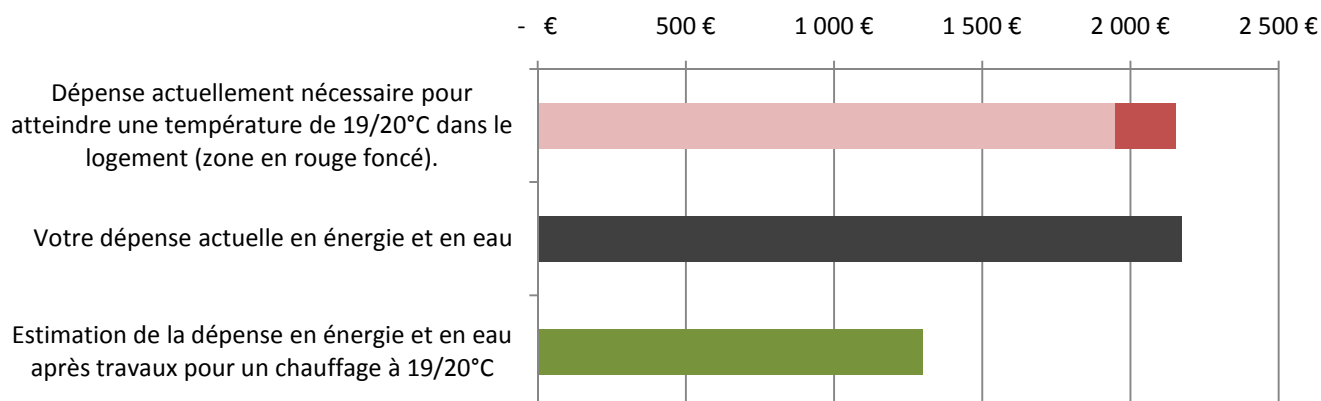
## Bilan énergie - eau

| Dépense actuelle (en € par an) | Consommation   | Abonnement   | Entretien   | Total          |
|--------------------------------|----------------|--------------|-------------|----------------|
| Electricité                    | 404 €          | 70 €         |             | 474 €          |
| Gaz naturel                    | 1 053 €        | 180 €        | 80 €        | 1 313 €        |
| Eau                            | 466 €          |              |             | 466 €          |
| <b>TOTAL</b>                   | <b>1 922 €</b> | <b>250 €</b> | <b>80 €</b> | <b>2 252 €</b> |

Aujourd'hui les besoins en chauffage sont correctement couverts.

En suivant nos propositions d'amélioration, le potentiel d'économie annuel est de :

**750 €**



## Situation actuelle et principaux problèmes rencontrés

### → Sécurité du logement

Le rapport du consuel montre que ce logement présente 22 défauts qui font encourir **un risque grave ou important** au locataire et à son entourage; des travaux de mise en conformité s'imposent.



### → Isolation et étanchéité

Les fenêtres et la porte d'entrée présentent de gros défaut d'étanchéité. Actuellement, les fenêtres sont très anciennes simple vitrage avec des montants en bois.

Les murs ne sont pas isolés.

### → Ventilation

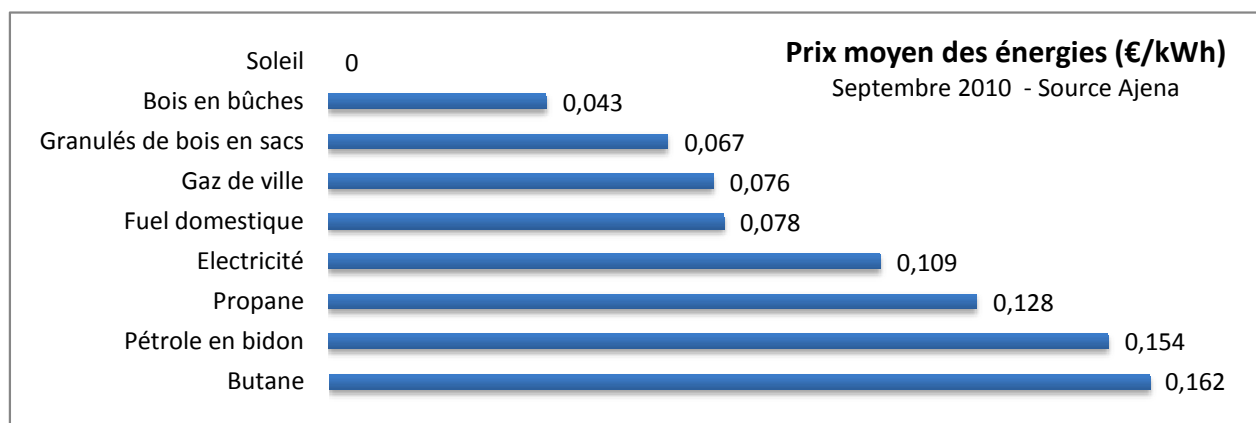
Il y a des ouvertures dans le vitrage de la fenêtre de la cuisine.

### → Humidité

Il y a des marques de condensation dans la cuisine, le salon et les chambres.

### → Chauffage

Le chauffage de cet appartement se fait avec une chaudière à gaz naturel courante récente. Les radiateurs sont des radiateurs anciens haute température sans robinets thermostatiques.



## Propositions d'amélioration

### Les actions à mettre au niveau des appareils électriques et de la consommation d'eau

| Actions  | Economie (€/an)      | Coût                   |
|--|----------------------|------------------------|
| Remplacement des ampoules à incandescence par des lampes basse consommation  | 18 €                 | Fournies par le FATMEE |
| Mise en place d'aérateurs économes aux points de puisage d'eau   | 20 €                 | Fournis par le FATMEE  |
| Mise en place d'une douchette économe  | 88 €                 | Fournie par le FATMEE  |
| Mise en place de robinets thermostatiques sur tous les radiateurs sauf celui du salon et d'une régulation centralisée. | 15% sur le chauffage | 400 € à 500 €          |

### Les actions à mettre en place au niveau de l'isolation, de la ventilation et du chauffage

| Intitulé   | Détail  | Economie (€/an) | Coût  |
|--|---|-----------------|---|
| Remplacement des fenêtres et mise en place d'une ventilation | Remplacement des fenêtres actuelle par des fenêtres double vitrage ( $U_w$ inférieur à $1,4 \text{ W/m}^2 \cdot \text{K}$ )<br>Pour lutter contre l'humidité présente dans ce logement, des extracteurs hygroréglables peuvent être installés dans le salon et la salle de bains. | 290 €           | Fenêtres : 5000 € à 6500 €<br>Extracteur d'air : 200€/unité |
| Isolation des murs donnant sur l'extérieur                   | L'isolation des murs permettrait l'économie suivante ( $R$ supérieur à $2,8 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$ ) :   | 335 €           | 40 à 60 € / $\text{m}^2$ par l'intérieur                    |

**ATTENTION!!** Avant tout travaux d'amélioration du bâti, la mise en conformité électrique est impérative.

**ECONOMIE TOTALE REALISABLE**

**750 €**

**NB** : les estimations d'économie d'énergie permettent de fixer des ordres de grandeur mais ne constituent en aucun cas un devis ou un diagnostic de performance énergétique. Elles ont été établies sur la base de données de référence, et ne sont valables que dans la mesure où les conditions d'utilisation du logement ne changent pas.